



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

OBJET : CITOYENNETÉ

72) Association SOS Méditerranée

Exposition "SOS Save Our Souls" - Prêt - Convention

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ETAT DE PRESENCE POINT 72

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	45
Absents représentés.....	4
Absents excusés.....	0
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 72

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme DIARRA, Mme MORTET, M. RUCHAUD, Mme HANAIZI, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, M. MASTOURI, Mme MEDEVILLE, M. CLAUDON, M. VEISSIERE, Mme ZEDIRI, adjoints au Maire

Mme OUISTI, Mme MILLEVILLE, Mme QUINGUE, Mme RARIVOSON, Mme RIFFAUD, Mme SANTHALINGAM, Mme ZIDELKHILE, Mme DEPRES, Mme LAALAJ, Mme DORRA, Mme BOUFALA, Mme CHOUAF, Mme COLSON, M. HALLAF, M. PRALIN, M. MONFRET, M. NADER, M. SAAD, M. SANGARE, M. SIMONIN-LACROIX, M. GARREAU, M. LOHIER, M. JANIS-TOURNIER, M. MAZIERE, M. MIELE, M. AUBRY, M. MALHEIRO, M. BORNET, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. AHAMED, Conseiller municipal, représenté par M. JANIS-TOURNIER,
M. SCARPINATO, Adjoint au Maire, représenté par M. MASTOURI,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
M. RAGBI, Adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CITOYENNETÉ

72) Association SOS Méditerranée

Exposition "SOS Save Our Souls" - Prêt - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

considérant que la ville organise chaque année des expositions à l'Espace Gérard-Philippe autour des enjeux de citoyenneté et d'éducation populaire,

considérant que l'association SOS Méditerranée France, donne droit d'utilisation des fichiers de son exposition « S.O.S Save Our Souls » pour reproduction et diffusion afin de procéder à la diffusion large des actions de secours qu'elle mène,

considérant l'intérêt de la ville de conclure une convention de partenariat afin de bénéficier des contenus de l'exposition « S.O.S Save Our Souls » à titre gracieux et sous la forme de fichiers numériques à imprimer en un unique exemplaire,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à la majorité

par 44 voix pour, 5 voix contre

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec SOS Méditerranée France, association française régie par la loi de 1901 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que la mise à disposition des contenus de l'exposition est faite à titre gracieux, la Ville se chargeant toutefois de la prise en charge de la réalisation et de l'impression.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 15/04/2026